



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1, 3.6, 3.10, 3.11 et 3.12

Numéro de la demande : 2024-0735
Demande : Modifications à l'étiquette du produit – Augmentation ou diminution de la dose d'application; délai d'attente avant la récolte ou l'abattage; mélanges en cuve; nouveaux organismes nuisibles; nouveau site ou nouvel hôte
Demandeur : ISK Biosciences Corp.
Produit : Fongicide Property 300SC
Numéro d'homologation : 32534
Principe actif (p.a.) : Pyriofénone
Numéro de document de l'ARLA : 3683471

But de la demande

La présente demande vise la modification de l'étiquette du fongicide Property 300SC afin d'y ajouter son utilisation sur les pommes et les cerises (sous-groupe de cultures 12-09A) pour supprimer le mildiou, ainsi que les énoncés généraux sur les mélanges en cuve, comme indiqué dans le document d'orientation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) concernant l'étiquetage des mélanges en cuve.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était nécessaire pour cette demande.

Évaluation sanitaire

Une évaluation toxicologique était superflue dans le cadre de cette demande.

L'utilisation proposée du fongicide Property 300SC sur les pommes et les cerises (sous-groupe de cultures 12-09A) ne devrait pas entraîner une exposition accrue des travailleurs et des non-utilisateurs par rapport aux utilisations homologuées de pyriofénone. On ne prévoit aucun risque préoccupant pour la santé des travailleurs s'ils portent l'équipement de protection individuelle recommandé et suivent le mode d'emploi de l'étiquette.

Le demandeur a présenté des données sur les résidus provenant d'essais de terrain menés au Canada et aux États-Unis afin d'appuyer l'utilisation de pyriofénone sur les pommes et les cerises (sous-groupe de cultures 12-09A). Dans ces essais, on a appliqué de la pyriofénone sur des pommes, des cerises acides et des cerises douces à une dose équivalente à celle qui est indiquée sur l'étiquette, puis les fruits ont été récoltés conformément au mode d'emploi. Dans le cadre de cette demande, on a aussi examiné une étude sur la transformation

de pommes traitées pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de pyriofénone dans les denrées transformées.

Limites maximales de résidus

Les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour la pyriofénone sont fondées sur les données d'essais de terrain que le demandeur a présentées et sur les documents d'orientation du calculateur de LMR de l'[Organisation de coopération et de développement économiques](#). On propose les LMR conformément au tableau 1 pour tenir compte des résidus de pyriofénone dans/sur les denrées cultivées et les denrées transformées. Les résidus dans les denrées transformées qui ne figurent pas dans le tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits agricoles bruts.

Tableau 1. Résumé des données d'essais sur le terrain et des données sur la transformation à l'appui des limites maximales de résidus							
Denrée	Méthode d'application/dose d'application totale (g p.a./ha)	DAAR (jour)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR fixée (ppm)	LMR proposée (ppm)
			MPFE T	MPEE T			
Cerises acides	Application foliaire/434 à 445	3	0,129	0,775	n.d.	n.d.	1,5 (cerises, sous-groupe de cultures 12-09A)
Cerises douces	Application foliaire/439 à 446	3 à 4	< 0,01	0,763	n.d.	n.d.	
Pommes	Application foliaire/431 à 452	13 à 15	0,019	0,185	0,06 (jus de pomme)	n.d.	0,3 (pommes)

DAAR = délai d'attente avant la récolte; ppm = partie par million; MPFE T = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEE T = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain; n.d. = non disponible

Au terme de l'examen de toutes les données disponibles, on propose les LMR du tableau 1 pour tenir compte des résidus de pyriofénone. Les risques alimentaires associés à l'exposition aux résidus de pyriofénone dans ces denrées aux LMR proposées se sont avérés acceptables pour la population générale et toutes les sous-populations, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés. Les aliments qui contiennent des résidus conformément au tableau 1 peuvent donc être consommés sans danger.

Évaluation environnementale

L'examen scientifique des renseignements disponibles indique que les risques environnementaux associés aux utilisations proposées de la pyriofénone sur les pommes et les cerises sont acceptables lorsque le fongicide Property 300SC est utilisé selon le mode d'emploi de l'étiquette,

qui comprend les mesures nécessaires pour atténuer les risques.

Évaluation de la valeur

On a examiné les résultats de huit essais d'efficacité présentés pour appuyer l'ajout de l'allégation de suppression du mildiou des pommes et des cerises (sous-groupe de cultures 12-09A) sur l'étiquette du fongicide Property 300SC. Les renseignements sur la valeur indiquent un degré acceptable d'efficacité contre le mildiou de ces cultures lorsque le produit était appliqué selon le mode d'emploi. L'homologation de cette allégation d'efficacité contre la maladie offrira aux producteurs un nouveau mode d'action pour lutter contre le mildiou des pommes et un produit supplémentaire contre le mildiou des cerises. On a également mis à jour les énoncés d'étiquette sur les mélanges en cuve conformément au document d'orientation de l'ARLA – Étiquetage des mélanges en cuve (16 mars 2023).

Conclusion

L'ARLA a évalué les renseignements fournis et les juge acceptables pour appuyer l'ajout des pommes et des cerises (sous-groupe de cultures 12-09A) sur l'étiquette du fongicide Property 300SC.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3558657	2024, Value Summary for Pyriofenone 300SC Fungicide (Reg. No. 32376), containing Pyriofenone, for Control of Powdery Mildew of Apple and Cherry Data Requirement, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.2(D), 10.2.3.3(D), 10.2.3.4(D), 10.2.4, 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5
3558658	2024, Value Summary for Pyriofenone 300SC Fungicide (Reg. No. 32376), containing Pyriofenone, for Control of Powdery Mildew of Apple and Cherry Data Requirement, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.2(D), 10.2.3.3(D), 10.2.3.4(D), 10.2.4, 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5
3558659	2024, Value Summary for Pyriofenone 300SC Fungicide (Reg. No. 32376), containing Pyriofenone, for Control of Powdery Mildew of Apple and Cherry Data Requirement, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.2(D), 10.2.3.3(D), 10.2.3.4(D), 10.2.4, 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5
3558664	2018, Freezer Storage Stability of IKF-309 in Lettuce, Tomato, and Tomato Processed Commodities (Puree, Paste, Juice, Wet Pomace and Dry Pomace), DACO: 7.3
3558662	2023, Magnitude of the Residue of Pyriofenone in or on Cherry Raw Agricultural Commodities Following Four Foliar Airblast Applications of Pyriofenone 300SC Fungicide (2022) , DACO: 7.2, 7.2.1, 7.3, 7.4, 7.4.1, 7.4.2
3558663	2023, Magnitude of the Residue of Pyriofenone in or on Apple Raw Agricultural and Processed Commodities Following Four Foliar Airblast Applications of Pyriofenone 300SC Fungicide (2022), DACO: 7.2, 7.2.1, 7.3, 7.4, 7.4.1, 7.4.2, 7.4.5

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2025

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9